

Préavis N° 20 - 2016 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2016, 2ème série**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 12 octobre 2016

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal _____	4
4.	Crédits supplémentaires demandés en 2 ^{ème} série _____	4
4.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
4.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
4.2.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	6
4.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle _____	6
4.3.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle _____	7
5.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2016, 2 ^{ème} série _____	7
6.	Incidences sur le budget 2016 _____	9
7.	Communication _____	9
8.	Conclusions _____	10

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2016.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant brut demandé : CHF 1'419'000.00. Il est important de préciser que cette somme est entièrement compensée soit par des augmentations de revenus ou soit pas des diminutions de charges. Ainsi, le montant net de cette 2^{ème} série de crédits supplémentaires pour l'année 2016 représente globalement une amélioration du résultat de CHF 10'900.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2016 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N°07-2016, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 192'000.00.

4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2016, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Service des ressources humaines : Renfort suite à la reprise des ressources humaines de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ).

Service des finances : Renfort suite au déploiement de la nouvelle application comptable « Abacus » qui a pris du retard.

Domaines - Service administratif et technique : Engagement de deux apprentis supplémentaires ainsi qu'un apprenti gardé deux mois après la fin de son apprentissage.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	70'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	70'000.00

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141.01 Travaux de rénovation domaines
Budget : CHF 50'000.00 Crédits supplémentaire demandé : CHF 110'000.00

Ce compte est utilisé pour la rénovation d'appartements suite à des résiliations. Entre le quatrième trimestre de l'année 2015 et le troisième trimestre de l'année 2016, ce sont 8 contrats de bail qui ont été résiliés par les locataires. Or, ce nombre de résiliations est largement supérieur aux autres années. De plus, tous ces appartements étaient occupés par de très anciens locataires. Ce qui nécessite la mise en œuvre de rénovations des peintures, des sols, des cuisines, de l'électricité, et parfois des sanitaires.

Les loyers ont pu être modifiés suite aux changements de locataires. Ainsi, l'augmentation totale annuelle des états locatifs concernant ces 8 logements est d'environ CHF 43'000.00.

Ce crédit supplémentaire est complètement compensé par un prélèvement sur le fonds de rénovation des bâtiments.

512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments Domaines
Budget : CHF 892'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 55'000.00

Cela concerne les travaux d'étanchéité de la toiture de l'appartement du concierge du Collège d'Arnold Reymond. D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées dans l'ensemble de l'appartement. D'ailleurs, un montant a été prévu au budget 2016 afin de financer les travaux d'étanchéité. Malheureusement, les travaux n'ont pas intégralement réglé le problème. Ainsi, des investigations ont été menées sur les drainages de l'immeuble. Intégralement obstrués et cassés, ceux-ci ont été complètement refait.

812 - Réseau d'eau

Compte : 3144 Entretien des canalisations
Budget : CHF 501'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

De nombreuses fuites importantes sont survenues durant l'année 2016, notamment pendant l'été.

A la fin du mois de septembre 2016, le solde disponible jusqu'à la fin de l'année est d'environ CHF 40'000.00 alors que les montants prévisibles nécessaires s'élèvent à environ CHF 70'000.00.

Du fait du caractère imprévisible des ruptures de conduites, il n'est toutefois pas certain que ces montants seront totalement dépensés, ni qu'ils soient suffisants.

Certaines études ayant été repoussées faute de temps, les montants supplémentaires demandés peuvent en partie être compensés par le compte 812.3185 (honoraires et frais d'expertises).

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	195'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-15'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-110'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	70'000.00

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

220 - Service financier

Compte : 3520.01	Décompte final péréquation année antérieure
Budget : CHF 0.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 516'000.00

Dans le cadre du décompte final de l'année 2015, notre participation au fonds de péréquation est plus importante, suite à la hausse de la valeur du point d'impôt par habitant par rapport aux acomptes. Toutefois, ce décompte final est en notre faveur, grâce essentiellement au remboursement des dépenses thématiques liées aux transports qui a été nettement plus important que ce qui était prévu dans les acomptes 2015.

Par conséquent, cette charge supplémentaire est plus que compensée par l'augmentation du remboursement des dépenses thématiques relatives aux transports (CHF 1'344'900.00).

451 - Ordures ménagères et déchets

Compte : 3188.00	Enlèvement des ordures ménagères
Budget : CHF 327'500.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Si la tendance des huit premiers mois de l'année se confirme, une augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectées devrait vraisemblablement être observée par rapport aux années précédentes (environ 2'650 tonnes prévisibles contre 2'500 tonnes prévues dans le budget 2016). En principe, cette augmentation devrait être en partie

compensée par une diminution des quantités collectées pour d'autres catégories de déchets (verre et papier).

720 - Prévoyance sociale

Compte : 3515.01 Décompte final année antérieure facture sociale
Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 673'000.00

Le décompte final de l'année 2015 de la facture sociale est en notre défaveur. Ceci provient pour l'essentiel que l'année 2015 a été marquée par des rentrées fiscales au titre des impôts aléatoires et conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, impôt sur les gains immobiliers) nettement plus élevés que d'habitude. La première couche de financement de la facture sociale est effectuée par le biais du 50% des impôts aléatoires et conjoncturels comptabilisés par les communes. Les acomptes 2015 ayant été calculés sur la base des rentrées fiscales de l'année 2013, ces importantes augmentations n'ont donc pas pu être prises en compte.

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatif à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présente de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	1'209'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-15'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-1'344'900.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	-150'900.00

5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2016, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2016 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	70'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	195'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	1'209'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	1'474'000.00
Compensation par diminution de charges	CHF	-30'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-1'454'900.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	-10'900.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				70'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Rénovations de 8 appartements	350	3141.01	50'000	110'000	110'000	0
Travaux étanchéité appartement A-Reymond	512	3141	892'500	55'000	0	0
Nombreuses fuites sur le réseau d'eau	812	3185	501'500	30'000	0	15'000
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				195'000	110'000	15'000
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>						
Décompte final 2015 péréquation directe	220	3520.01	0	516'000	1'344'900	0
Augmentation quantité ordures ménagères	451	3188.00	327'500	20'000	0	15'000
Décompte final 2015 de la facture sociale	720	3515.01	0	673'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				1'209'000	1'344'900	15'000
Total des crédits supplémentaires au budget 2016 - 2ème série				1'474'000	1'454'900	30'000

6. Incidences sur le budget 2016

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2016 voté par le Conseil communal	157'756'964.00	157'013'210.00	-743'754.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2016, approuvés par le Conseil communal	238'000.00	46'000.00	-192'000.00
Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2016	1'444'000.00	1'454'900.00	10'900.00
Totaux	159'438'964.00	158'514'110.00	-924'854.00

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,


vu le préavis municipal N° 20-2016 du 12 octobre 2016,
vu le rapport de la Commission des finances,

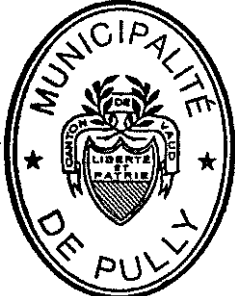
décide


d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2016, 2^{ème} série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total brut de CHF 1'474'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner